



25^{ème} **MINI FASTNET**

Du 8 au 19 JUIN 2010

DOUARNENEZ – PHARE DU FASTNET – DOUARNENEZ

AVIS DE COURSE

ORGANISATION

L'épreuve « **Le Mini Fastnet** » est organisée par le **Winches Club** du 8 au 19 juin 2010, en partenariat avec la **Classe Mini**, avec le soutien de la **Ville de Douarnenez** et du **Conseil Général du Finistère** et sous l'égide de la **F.F.Voile**.

REGLES

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (ISAF) 2009 - 2012.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) 2010 - Epreuve de **catégorie 2**.
- Le règlement pour prévenir les abordages en mer RIPAM (COLREG).
- Le règlement Mini édition 2010 (voir Guide Mini 2010).

! Les instructions de course seront traduites en anglais. Le texte en français prévaudra en cas de conflit.

1. PUBLICITE

La « carte pour l'autorisation de port de publicité 2010 » délivrée par la F.F.Voile ou l'Autorité Sportive de leur pays est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.-

En application de l'article 20.3 (d) (i) du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra à la demande de l'organisation apposer la publicité fournie par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4. ADMISSION

Le **Mini Fastnet** est ouvert aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini édition 2010 - L'épreuve est classée de **niveau B** par la Classe Mini.

Les voiliers sont menés en double par un skipper et son équipier ayant été admis à participer par l'organisateur et les autorités sportives et maritimes (Cf. Règlement Mini, article R-2).

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription, au Winches Club (voir modalités au chapitre suivant).

Tous les participants doivent être en possession de leur licence FFVoile ou du certificat de l'Autorité Sportive de leur pays (+ cachet du médecin ou certificat médical).

Au moins un membre de l'équipage (skipper ou équipier) doit posséder un brevet de secourisme ou l'équivalent (AFPS de moins de 5 ans ou le PSC1)

Rappel : le stage de survie (stage ISAF) est obligatoire pour les 2 membres d'équipage

Info : Pour les épreuves relevant de la catégorie 2 des RSO, les résultats d'une épreuve d'effort et les résultats d'une échographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés.

Les concurrents licenciés hors FFVoile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 €.

4.7 L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (R.76 des RCV 2009/2012).—

5. INSCRIPTION

- 5.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **6 décembre 2009** – La date de référence des inscriptions est fixée au **25 janvier 2010**, toutes les inscriptions reçues avant seront enregistrées à cette même date
- 5.2 Le nombre d'inscrits est limité à **100 bateaux**.
- 5.3 Les droits d'inscription sont de **420 €** (dont **50 €** de frais de dossier non remboursables).
- 5.4 La **fiche d'inscription** complétée et signée devra être renvoyée au Winches Club, **uniquement par courrier postal**.

! Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte avant la publication du présent Avis de Course

- 5.5 **Pour que l'inscription soit prise en compte** (y compris en liste d'attente) à la date du cachet de la poste, il est impératif que :

A- Les rubriques mentionnées «obligatoires» de la fiche d'inscription soient renseignées

B- Les droits d'inscription soient acquittés selon les modalités ci-dessous :

Modalités de règlement des droits d'inscription

Les fiches d'inscription doivent être accompagnées :

d'un **chèque de 420 € à l'ordre du Winches Club**

Ou

d'une **preuve du virement de 420 € au Winches club** (certificat de la banque attestant d'un virement de 420 € au Winches club).

(Voir la fiche d'inscription pour les coordonnées bancaires du Winches club)

- 5.6 **Ordre d'inscription** : La Classe Mini se charge d'inscrire les coureurs dans les listes d'inscription en suivant leur ordre de priorité renseigné dans leur formulaire de préférence. Si une liste d'attente se dégage, un tirage au sort dans la liste des inscrits sera effectué pour déterminer la liste d'attente. Toutes les inscriptions dont les cachets de la poste seront datés **avant le 25 janvier 2010**, seront prises en compte à la même date, **soit le 25 janvier**, et donc traitées sur le même plan. Les inscriptions suivantes non départagées par la date du cachet de la poste seront **départagées par tirage au sort**. (voir Article R-8-f du Guide Mini 2010).
- 5.7 Si toutes les conditions définies aux chapitres précédents ne sont pas remplies, la date de prise en compte de l'inscription sera la date de mise en conformité avec ces conditions.
- 5.8 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 21 mai 2010** (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai l'organisateur se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription.
- 5.9 Après réception de la fiche d'inscription et du règlement, le Winches Club adressera un accusé de réception (par e-mail ou à défaut par courrier postal) confirmant l'inscription.
- 5.10 Toutes les autres pièces du dossier (article R-12 du Guide Mini 2010) sont à adresser à la Classe Mini.
- 5.11 **Désistements** : « *Les annulations d'inscription moins d'un mois avant le départ, non justifiées par un cas de force majeure, entraîneront la perte définitive des droits d'inscription* » (Article R-14-a du guide Mini 2010) - Cette règle s'applique également de la façon suivante aux concurrents figurant en liste d'attente.

Outre la perte des droits d'inscription, il s'expose aux sanctions fixées par cette règle de la Classe Mini (article R-14-c du Guide Mini 2010)

« 1 - *Tout inscrit n'étant pas présent dans le port de départ, prêt à partir pendant la période d'accueil définie dans l'avis de course, et ne s'étant pas désisté par écrit auprès de l'organisateur et de la Classe Mini au préalable, sera relégué en fin de liste d'attente sur l'épreuve suivante à laquelle il est inscrit.*

« 2 - *Deux désistements tardifs (moins de 30 jours avant le départ) dans une même saison entraînent une radiation des listes d'inscriptions de l'ensemble des épreuves où le concurrent est inscrit* »

! Il appartient à chaque concurrent de surveiller l'évolution de la liste d'attente (site web de l'épreuve).

- 5.12 L'inscription d'un concurrent est considérée close lorsque :
- Son dossier d'inscription est complet.

- Le règlement effectif de la totalité des droits d'inscription est effectué.
- Il a obtenu l'accord du Comité de Course, du Comité de Jauge, de la Classe Mini et d'une manière générale de l'organisateur.

! Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6. CHANGEMENT D'EQUIPAGE

Tout changement d'équipier moins de 3 jours avant le départ sera soumis à l'agrément de l'organisateur.

7. GRUTAGE

Les grutages sont à la charge des skippers.

Le Winches Club organise des grutages groupés à moindre frais (dates à préciser), prendre contact avec le Winches Club pour réserver.

! Pas de grutage le dimanche avec la grue du port de Douarnenez.

8. JAUGE

Les bateaux doivent être conformes à la Jauge Mini 2010.

Une session de jauge pourra avoir lieu à Douarnenez pendant la période d'accueil des bateaux. Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la Classe Mini.

9. CONTROLES SECURITES

L'armement des bateaux devra répondre aux exigences de la classe Mini à la date de départ de la course (voir guide Mini 2010). Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera disponible sur le site de la course, il est recommandé de l'utiliser.

10. PARCOURS : Douarnenez – Chenal du Four – Wolf Rock - Phare du Fastnet – Douarnenez.

(Des parcours de substitution sont possibles)

Le détail des parcours, la liste des cartes obligatoire et le document relatif aux contrôles de sécurité seront mis en ligne sur le site du Winches Club quelques semaines avant l'épreuve

11. PROGRAMME

La phase préparatoire du départ du **Mini Fastnet** se fera au port de plaisance de Tréboul.

- | | | |
|--|-------------------|------------------------|
| - <u>Début de la période d'accueil gratuit des bateaux :</u> | - Samedi | 5 juin 2010 |
| - <u>Date limite d'arrivée obligatoire des bateaux et des skippers</u>
(ou du représentant du skipper) - <u>Signature de la fiche d'arrivée :</u> | - Mercredi | 9 juin à 12H00 |
| - <u>Début des contrôles et des confirmations d'inscriptions :</u> | - Mardi | 8 juin à 9h00 |
| - <u>Fin des contrôles :</u> | - Vendredi | 11 juin à 18h00 |
| - <u>Clôture des dossiers inscriptions :</u> | - Vendredi | 11 juin à 20h00 |
| - <u>Prologue obligatoire en baie de Douarnenez</u>
(Essais des balises et contrôle VHF) | - Samedi | 12 juin à 14h00 |
| - <u>Accueil des coureurs</u> (Obligatoire) - accueil officiel et buffet : | - Samedi | 12 juin à 19H00 |
| - <u>Départ :</u> | - Dimanche | 13 juin à 13H00 |
| - <u>Proclamations des résultats, remise des prix et dîner :</u> | - Samedi | 19 juin à 19H00 |
| - <u>Fin de la période d'accueil gratuit des bateaux :</u> | - Samedi | 26 juin 2010 |

! Merci d'informer l'organisateur avant le départ de vos intentions de stationnement du bateau après la course.

12. DATE LIMITE D'ARRIVEE

- 12.1** Les bateaux et les skippers, (ou représentant du skipper), devront être à la disposition de l'organisation au plus tard **le mercredi 9 juin à 12h00 à Douarnenez.**

Le skipper (ou son représentant) devra, dans ce délai, signer la fiche d'ouverture de dossier d'inscription au secrétariat de la course pour attester de sa présence ainsi que celle de son bateau à Douarnenez.

12.2 Passée cette date, les pénalités financières suivantes pourront être appliquées et reversées à la SNSM de Douarnenez : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard (cf. Règlement Mini, article R-14-b).

12.3 Les bateaux et skipper (ou représentant) qui ne seront pas présents à Douarnenez le vendredi 11 juin 2010 à 12h00 pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

13. CLASSEMENTS

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

14. PRIX Seul des prix en nature seront remis aux vainqueurs de chaque série.

15. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant d' 1,5 million d'Euros pour la compétition.
(Les concurrents licenciés hors FFVoile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 € - Guide Mini R-12)

16. OBLIGATION de REPRESENTATION des CONCURRENTS

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (celles figurant au programme du présent avis de course) – Les concurrents pourront être pénalisés pour toute infraction à cette règle.

17. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'organisateur et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer - sans compensation et à quelque moment que ce soit - des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même. Ceci, sur tous supports liés à l'épreuve «**Mini Fastnet** » pendant la période de la compétition ou pour la promotion de celle-ci et des suivantes.

18. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur responsabilité à tous les effets. En tenant compte de ses connaissances, des équipements dont il dispose, des conditions météorologiques ... , il appartient à chaque concurrent de juger de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve et de l'arrêter ou de la continuer.

Le Guide Mini 2010 comprenant le règlement Mini 2010 est disponible sur le site de la Classe Mini.

Site Web de la course : www.winchesclub.com/fastnet650

CONTACTS :

Winches Club

Maison du Nautisme - Quai de L'Yser
29100 Douarnenez
Tél. : 02 98 74 38 05
e-mail : winches@kerys.com
Site Internet : www.winchesclub.com

La Classe Mini

Bâtiment des Défis – Base des Sous-marins
56100 Lorient
Tél : 02 97 55 89 54 – Fax : 02 97 55 89 56
e-mail : contact@classemini.com
Site Internet : www.classemini.com